

ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2025

Séance du 16 juin 2025

Délibération

PV n° 10

Objet : La mise en place du dispositif de signalement des situations de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement et discrimination, le plan de prévention

Date de convocation :
04 juin 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.
Messieurs Philippe BORDE, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Denis POTTIER.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cdt Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Comme prévu dans le cadre de la démarche SSQVS, notre assureur Relyens a proposé un accompagnement qui a permis en 3 réunions du groupe de travail de proposer des actions de prévention des violences sexistes, sexuelles, harcèlement et discriminations avec notamment la mise en place d'un dispositif d'alerte et de prise en charge des victimes.

Le groupe de travail était composé des chefs de groupement RH et juridique, des chefs de service communication et SSQVS, de l'infirmier chef et d'une experte psychologue pour le SSSM, un chef de centre SPV, 3 représentants du personnels en FS, 3 représentantes des SPV et une représentante de l'école des JSP. Accompagnés par Relyens, ils ont pu proposer la mise en place d'un dispositif de signalement et de prise en charge des victimes, témoins et auteurs des faits.

Ils ont également travaillé sur un plan de prévention consistant d'une part à sensibiliser les personnels sur les faits répréhensibles visés dans ce périmètre et d'autre part un plan de communication destiné à faire connaître à chacun l'existence du dispositif et les modalités de signalement.

Pour être en capacité de recueillir les signalements de situations de violences sexistes et sexuelles, les situations de discrimination et les situations de harcèlement, il est proposé que le SDIS adopte le dispositif suivant :

Une cellule de recueil et d'analyse des signalements qui est chargée d'analyser collectivement le signalement. A l'issue de l'analyse et des entretiens réalisés par au moins 3 membres de la cellule, un rapport sera transmis à l'autorité territoriale afin d'informer cette dernière du signalement, de sa recevabilité et des propositions de suite à donner (signalement au procureur, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle de la victime présumée, de l'auteur présumé..). Un courrier d'information sur les suites données au signalement sera transmis dans un délai de 1 mois maximum à la victime présumée. Cette cellule sera composée à minima de trois personnes compétentes en matière de :

- Médecine du travail ;
- Juridique et chef du groupement finances ;
- SSQVS ;
- RH.

Cette cellule pourra solliciter les conseils de l'expert psychologue d'astreinte si besoin.

Les travaux de cette cellule sont couverts par le secret professionnel garant du maintien de la confidentialité et de la légitimité du dispositif.

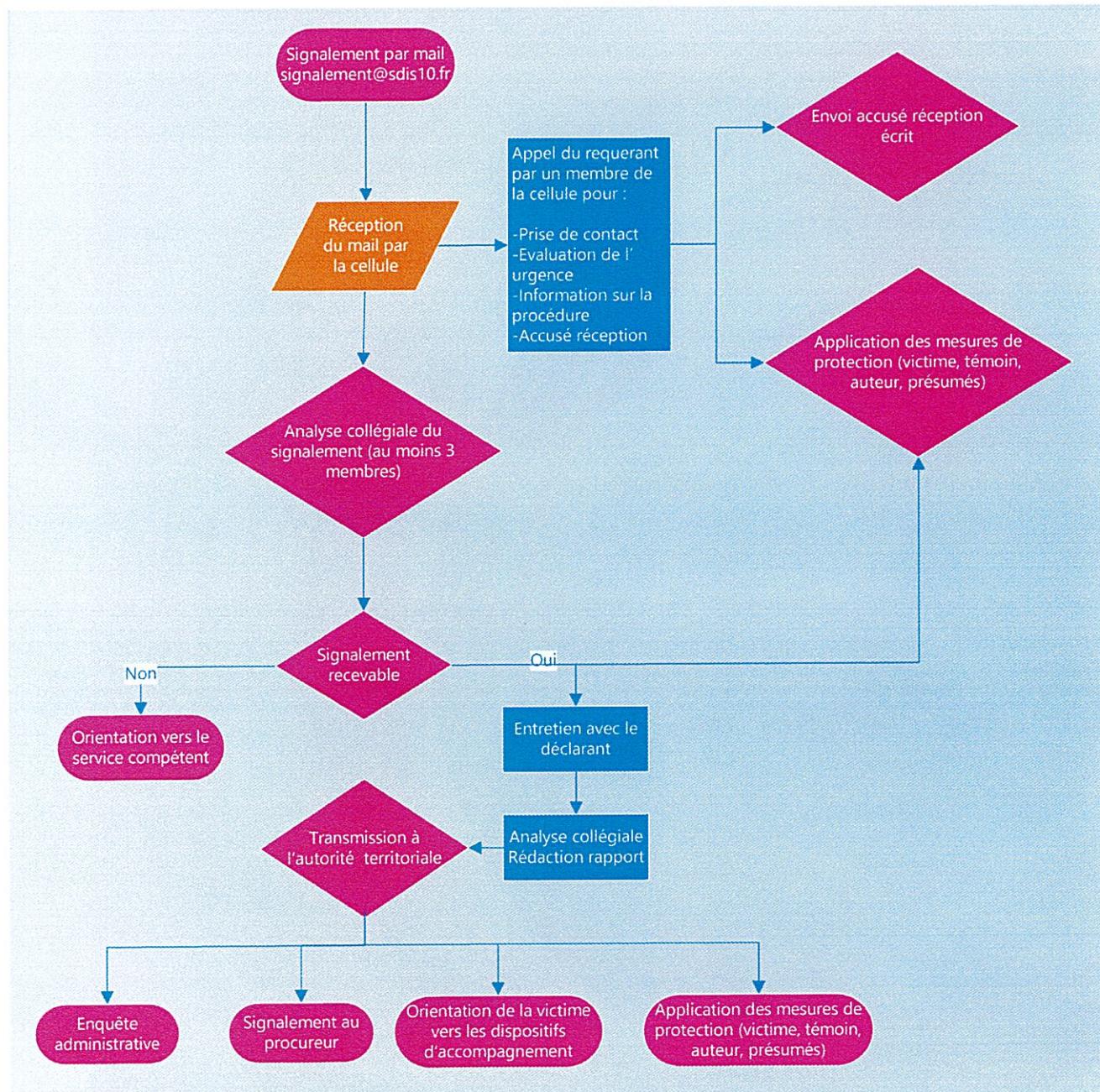
Les membres de la cellule suivront des formations visant notamment à les aider à recueillir les témoignages et à mieux appréhender les situations entrant dans ce dispositif.

Le dispositif est accessible à tous : SPP, SPV, PATS et JSP, les agents titulaires, les agents contractuels, les stagiaires ou apprentis scolaires ainsi que tout intervenant d'une entreprise extérieure travaillant sur l'un des sites intégrés au dispositif.

En raison de leur rattachement à une autorité administrative distincte, les CPI ne sont pas concernés par le dispositif mis en place par le SDIS.

Le signalement se fera via la boîte mail : sigalement@sdis10.fr. Les victimes ou les témoins seront encouragés à utiliser ce moyen pour signaler les situations vécues. Cette boîte mail est accessible uniquement aux agents permanents appartenant à la cellule, ils se coordonneront ensuite avec tous les membres de la cellule pour organiser les travaux d'analyse du signalement.

La procédure est la suivante :



Le dispositif d'accompagnement de la démarche qui suit vise à permettre de communiquer sur le dispositif, le rendre accessible à tous et à sensibiliser tous les personnels sur ces situations.

Objectif	Nature du message	Public visé	Pilote	Moyen/canal de communication	Période de diffusion
Mobiliser sur le dispositif	Présentation du dispositif et des outils, Information à transmettre aux ISP Information sur l'incitation des victimes présumées ou témoins à signaler les situations	Sous-direction santé	SDS	SDS	à confirmer : 12 & 21 juin + septembre
	Présentation du dispositif et des outils Information sur la réunion d'octobre 2025 et la collecte des REX Questions / réponses	Chefs de centre	Gtp territoires	Note de service Whatsapp Vidéos	Dates à confirmer : après les instances de juin.
	Présentation du dispositif Sensibilisation à la prévention des VSS, harcèlement & discriminations	Formateurs JSP	UDSP CFAPS	À confirmer	information globale le 27/05 + date(s) à définir avant septembre 2025
	Présentation globale du dispositif	Assistants de prévention	SSQVS	Réunions	été 2025
Information sur le dispositif	Présentation du dispositif	Tous les agents du SDIS	Com	Intranet Affiche Flyer	septembre-octobre 2025
	Présentation du dispositif	JSP Parents	Com	Intranet Affiche Flyer	août 2025
Présenter les résultats du dispositif	Nombre de signalements reçus, traités, leur type, le profil des personnes concernées, les sites, le nombre d'entretiens menés par les membres du dispositif et le type de mesures préconisées	CST / FSSSCT	GRH SSQVS		

L'objectif est d'ouvrir le dispositif à compter de septembre 2025.

Pour faire face aux conséquences fonctionnelles prévisibles de la mise en place de ce dispositif ainsi qu'au besoin de mener des enquêtes administratives, il a été décidé de mettre en place un pool d'enquêteurs formés à l'enquête administrative. Tous les membres de l'EDIRé seront formés et ils pourront être mobilisés de façon à répondre collégialement à la situation et réaliser l'enquête.

Il est important d'insister sur le fait que les travaux de la cellule sont couverts par le secret professionnel et que les membres devront approuver une charte qui encadre leur action.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres de la formation spécialisée le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

VALIDE la mise en place du dispositif de signalement des situations de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement et discrimination ainsi que le dispositif d'accompagnement de la démarche.

Fait le **20 JUIN 2025**

Votes pour : 16

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY